



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET SERVICE DE DROIT COMMUN

**DÉCISION N° DM-21-446
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'appel à candidature lancé par la Caisse d'Allocations Familiales visant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et service de droit commun ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Vincennes d'accueillir des enfants en situation de handicap dans ses établissements d'accueil des jeunes enfants ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu le 15 septembre 2021 par la Caisse d'Allocations Familiales ;

CONSIDERANT la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer l'accueil dans les crèches des enfants en situation de handicap ;

D É C I D E

DE SIGNER la convention d'objectifs et de financement n°202100494 relative au dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueils applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211223-lmc1H9253H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/12/2021 Date de Publication : 23/12/2021
